



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018
19 heures 00

GF/NM

N° 002287

Ressources
Humaines - Ratios
d'avancement de
grade.

Affiché le :

Le mardi 15 mai 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 09 mai 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique rendu le 3 mai 2018.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Il est précisé également que ce taux, dit « ratio promus/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

DECIDE pour les grades ci-après, les ratios suivants :

FILIÈRE	Catégorie	GRADE	RATIOS
Administrative	C	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	57%
	C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	50%
Technique	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	31%
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	23%
Animation	C	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	33%
	C	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe	75%
Sociale	C	ASEM Principal 1 ^{ère} classe	40%

RAPPELE que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

PRECISE que, si le calcul des ratios aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera arrondi à l'entier immédiatement inférieur.

DIT que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Maire, après avis de la commission administrative paritaire compétente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI